

### 10% POUR TOUTES ET TOUS ? **NON**

Avec la question des retraites, celle des salaires est d'autant plus prégnante pour tou·tes les salarié·es qu'ils·elles font face aujourd'hui à une flambée inflationniste historique (jusqu'à +16% pour les produits alimentaires). C'est dans ce contexte qu'Emmanuel Macron et le ministère viennent enfin de présenter leur plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale et la révision de la grille de salaire. Tout est inacceptable pour la CGT Éduc'action.

EN GRÈVE LE 3 OCTOBRE



### SALAIRES, PRIMES, POUVOIR D'ACHAT...

#### UN VÉRITABLE MÉPRIS POUR LES PERSONNELS !

Les AESH et AEd sont **partiellement exclu·es** des annonces de revalorisation alors que, de plus en plus, ils·elles voient leur rémunération stagner au niveau du SMIC ou s'en approcher du fait de l'inflation.

#### Un tassement des grilles !

Le décret du 26 avril augmente, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la Fonction publique. Ce décret fixe le minimum de traitement, de l'indice majoré 353 (soit indice brut 385), à l'indice majoré 361 correspondant à l'indice brut 397.

Ces deux dernières années, la grille des AESH a été modifiée à plusieurs reprises, quant aux AEd, elle n'existe pas !

#### UNE COURSE INFINIE DERRIÈRE LE SMIC

#### EN ATTENDANT 2024, LA PRIME POUVOIR D'ACHAT...

Le ministère prévoit de verser la prime « pouvoir d'achat » de la Fonction publique d'ici l'automne. Il est fort probable que les AESH et AEd soient proches du maximum prévu, soit 800€ brut et proratisés sur le temps de travail.

Ex : *En faisant le calcul (revalorisation de 1,5% au 1<sup>er</sup> juillet + le nouvel indice + prime indemnitaire + prime pouvoir d'achat de 800€ + application d'une hausse de 5 à 9 points du point d'indice), l'augmentation des salaires AESH sera d'environ 6%.*

Très loin des 10% d'augmentation promis par le gouvernement.

#### DES PRIMES REP ET REP+ AU RABAIS...

Le décret est paru, mais il confirme une prime au rabais...

**64% de la prime versée aux autres personnels !**

*C'est la grille AESH qu'il faut revoir en urgence et obtenir une grille pour les AEd. À terme, c'est bien la création d'un statut, de catégorie B, qui sera une solution. AESH et AEd sont des métiers à part entière dont les missions ne sont plus à prouver.*

#### POUR LES AESH ET AED, EXIGEONS...

- ✓ Une augmentation immédiate de tous les personnels de 400 € net
- ✓ SMIC à 2000 € brut
- ✓ Le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures
- ✓ L'indexation de la valeur du point d'indice sur l'indice des prix à la consommation
- ✓ L'égalité salariale entre les femmes et les hommes
- ✓ Un statut de catégorie B



## FUSION AED + AESH OU LA DESTRUCTION DES MÉTIERS !

Le projet d'ARE (Accompagnant-e à la Réussite Éducative) est complètement déconnecté de la réalité. C'est un grand mépris que d'imaginer que les missions sont interchangeable. Quels sont les objectifs du gouvernement ?

**Un-e AESH et un-e AEd pour le prix d'un seul personnel ?** Mutualiser les services pour permettre un passage à temps complet (soit environ 41h hebdomadaires) ?

Si le ministère parle de volontariat, les personnels auront-ils vraiment le choix ? Pourront-ils aussi refuser d'augmenter légèrement leurs revenus pour « se sortir » du seuil de pauvreté ?

Cette proposition confirme surtout le **refus du ministère d'instaurer un vrai statut protecteur permettant une voie directe et sécurisante de recrutement.**

*Le choix de la mutualisation et de la non-titularisation des personnels, c'est le choix de la précarité à tout faire : pointer les élèves absent-es, appeler leurs familles, surveiller l'étude, accompagner les élèves en situation de handicap, aider aux devoirs, gérer des tâches administratives, surveiller au portail...*



## CONDITIONS DE TRAVAIL : LES PRÉCAIRES EXPOSÉ-ES AUX RISQUES !

**AESH et AEd premier-ères de cordée et non épargnés.**

*Le gouvernement continue de nier les conditions lamentables dans lesquelles exercent et vivent ces professionnel·les de l'Éducation nationale. Le quotidien des AEd au sein des vies scolaires et celui des AESH auprès des élèves en situation de handicap est de plus en plus difficile.*

Les AESH et les AEd ne peuvent plus sacrifier leur santé physique ou psychique (troubles musculo-squelettiques, troubles du dos, burn-out, dépression...) pour servir de vitrine à l'école inclusive ou être les piliers de la vie scolaire.

Les PIAL ont contribué à la détérioration de la santé des AESH (extension des déplacements, multiplication des tâches hors cadre des missions, mutualisation à outrance des heures d'accompagnement d'élèves ayant différents besoins...).

La réduction des moyens de vie scolaire, les pressions faites par la hiérarchie s'amplifient conditionnant le renouvellement ou le passage en CDI, le tout détériore la santé des AEd.



## POUR LES AESH ET LES AED, LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE

- ✔ Primes REP et REP+ calculées sur les mêmes bases que celles des enseignant-es
- ✔ Abandon TOTAL du projet ARE (y compris sur la base du volontariat)



### POUR LES AESH

- Abandon du projet portant sur le cumul des emplois ;
- Un contrat de 24h d'accompagnement élève correspondant à un temps plein ;
- L'abandon immédiat des PIAL et de la politique de mutualisation ;
- La garantie d'accès à des formations qualifiantes à hauteur des missions ;
- Le recrutement des AESH permettant de couvrir les besoins de tou·tes les élèves en situation de handicap.



### POUR LES AED

- Un statut d'AEd avec création d'un corps de catégorie B Fonction publique pour un temps à 32h/semaine sur 36 semaines ;
- Pour les AEd étudiant-es, le maintien d'un statut d'étudiant-e/surveillant-e avec déduction d'heures de travail facilitant le suivi des études.

## LE 3 OCTOBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE !

*Rassemblement à 12h devant le Rectorat à Rennes*

*Pour montrer votre soutien : Envoyez-nous (35@cgteduc.fr) votre photo des personnels de l'école/établissement/service avec une pancarte : AESH Un vrai statut, un vrai salaire*